

REPUBLIQUE FRANCAISE
DEPARTEMENT DE LA LOIRE

Afférents au	En	qui ont pris
Conseil de	exercice	part à la
Communauté		délibération
35	35	33

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
du Conseil de la COMMUNAUTE DE COMMUNES du "PAYS
ENTRE LOIRE ET RHONE"

Séance du **Jedi 26 SEPTEMBRE 2019 (20H30)**

À SAINT-SYMPHORIEN DE LAY

L'an deux mil dix neuf

et le vingt-six septembre à vingt heures trente

Le Conseil Communautaire régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, sous la présidence de Monsieur Hubert ROFFAT.

Étaient présents : CHATRE Philippe, (Cordelle), NEYRAND Jean François (Fourneaux), GIRAUD Jean Marc, SALAZARD Pierre (Lay), FOURNEL Béatrice (Machézal), ROCH Régis, (Neaux), ROFFAT Hubert, DOTTO Luc (Neulise), DESBROSSE Gabriel, BRUN Charles (Pradines), LAIADI Benabdallah, ANDRE Manuella (Régny), DELOIRE Paul, REULIER Serge (St Cyr de Favières), GRIVOT Vincent, COQUARD Romain, , NOTIN Isabelle (St Just la Pendue), ROCHE André (St Priest la Roche), COLOMBAT Pierre , (St Symphorien de Lay), BEZIN Daniel, CORRIGER Lise (St Victor/Rhins), BERT Pascal (Vendranges). PRALAS Nicole, MONCHANIN Paul

Pouvoirs : JUSSELME Jean-Paul (Chirassimont) donne pouvoir à DELOIRE Paul (St Cyr de Favières), VIAL Virginie donne pouvoir à DOTTO Luc, JOURLIN Jean donne pouvoir à DESBROSSE Gabriel, LAFONTAINE Marie Claude donne pouvoir à Jean-Marc GIRAUD, BURNICHON Pierre donne pouvoir à CORRIGER Lise, MONTEL Fabienne donne pouvoir à Ben LAIADI, René GIRAUD donne pouvoir à COLOMBAT Pierre (St Symphorien de Lay),

Excusés : FRAISE Philippe (Cordelle), MUZEL Bruno (Chirassimont)

DELIBERATION 2019-056 bis-CC

OBJET : PLUi – Approbation du zonage urbain (version 3) et des Orientations d'Aménagement et de Programmation de chaque commune

Vu le conseil communautaire du 20 Décembre 2018 portant présentation des projets de zonages, des OAP et de la note sur armature du territoire

Vu les réunions de secteur de Janvier et Février 2019 portant travail sur les zonages

Vu la Conférence des Maires du 6 mars 2019 relatif à l'avis de l'Etat sur le projet de PLUi

Vu le Conseil du 7 mars 2019 portant retours de réunions de secteur

Communauté de Communes du Pays entre Loire et Rhône



44, rue de la Tête Noire 42470 Saint Symphorien de Lay

Tél. : 04 77 62 77 62 Fax : 04 77 62 77 63

copler@copler.fr - www.copler.fr

Accusé de réception - Ministère de l'intérieur

042-244200630-20190926-2019-056Bis-CC-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 13/12/2019

Vu les réunions du 8 et 11 Avril 2019 portant mises à jour des disponibilités foncières
Vu le bureau du 20 mars 2019 portant situation sur la conférence des Maires
Vu le conseil communautaire du 28 mars 2019 portant débat sur les demandes de communes,
Vu le conseil communautaire du 16 mai 2019 approuvant l'ensemble du zonage dans sa version 2
Vu le bureau communautaire du 18 septembre 2019 portant retours des permanences ouvertes aux élus communaux qui se sont tenues 13 mai 2019 au 5 juin 2019 et portant sur la présentation de la version 3 du zonage urbain et des Orientations d'Aménagement et de Programmation
Vu la conférence des Maires du 24 septembre 2019 portant sur la présentation de la version 3 du zonage urbain et des Orientations d'Aménagement et de Programmation

Considérant l'approbation de la version 2 des plans de zonage lors du conseil communautaire du 16 mai 2019.

Considérant les remarques des communes faites lors de la phase de concertation qui s'est poursuivie postérieurement.

Considérant que sont retenues les remarques n'impactant pas l'économie générale du PLUi et celles considérées comme des variables d'ajustement de la version 2

Monsieur le Président présente les propositions de modifications des plans de zonage et des Orientations d'Aménagement et de Programmation, commune par commune (Annexe jointe).

Le Président entendu, après en avoir délibéré, le conseil communautaire :

- APPROUVE la version 3 de l'ensemble du zonage urbain
- APPROUVE l'ensemble des Orientations d'Aménagement et de Programmation

Ont signé au registre les membres présents

Pour : 26

Contre : 0

Abstention : 7

Fait et délibéré les jours, mois et an susdit.

Fait à Saint-Symphorien de Lay, le 26/09/2019



Le Président,

Hubert ROFFAT

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

042-244200630-20190926-2019-056Bis-CC-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 13/12/2019